

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY
du concours d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe
Session 2010

I- LES DONNÉES DE LA SESSION

La comparaison avec la session 2009 s'avère seule pertinente dans la mesure où le concours n'a été organisé sous sa nouvelle forme qu'en 2009 puis 2010, après la suppression réglementaire de l'épreuve de QCM et la maintien d'une unique épreuve d'admission d'une durée de quinze minutes.

2009

Postes	Inscrits	Présents à l'oral	Absentéisme	Ratio présents / poste	Admis (seuil)
300	516	465	9,88%	1,55	300 (12,00)

2010

Postes	Inscrits	Présents à l'oral	Absentéisme	Ratio présents / poste	Admis (seuil)
350	975	894	8,31%	2,55	349 (16,75)

Le nombre d'hommes demeure très faible : 2 inscrits seulement (1 à la session précédente).

Les candidats appartiennent majoritairement à la tranche des 21 à 30 ans, qui représente 61,13% des inscrits.

La part des candidats domiciliés hors Ile-de-France atteint 33,33%, pourcentage en baisse au regard de celui de la session 2009 (43,22%).

55,08% des candidats, contre 62,40% en 2009, déclarent avoir préparé personnellement le concours. La proportion de candidats déclarant avoir bénéficié d'une formation de préparation au concours assurée par le CNFPT progresse fortement, atteignant 31,28% des inscrits contre 16,86% en 2009. 4,92% déclarant une formation "autre", la part des candidats se disant "sans préparation" est réduite à 8,72%, contre 15,89% en 2009).

On peut également souligner que 44,1% des inscrits (contre 49,57% en 2009) qui indiquent dans leur dossier d'inscription leur niveau de diplôme sont titulaires d'un diplôme supérieur au niveau V (BEP, CAP) requis pour se porter candidat au concours.

II- LE RÉSULTAT DE L'ORAL

A- L'épreuve orale d'entretien

81 des 975 inscrits ne se sont pas présentés à l'épreuve.

Les résultats traduisent une nette hausse du niveau des candidats.

	Moyenne générale	Nombre de notes égales ou supérieures à 10,00	Nombre de notes égales ou supérieures à 15,00	Palette des notes
2009	13,73	363 (78,06%)	219 (47,10%)	3,00 à 20,00
2010	14,49	753 (84,23%)	476 (53,24%)	2,00 à 20,00

On observe également que 173 candidats (19,35%) obtiennent 19,00 ou plus, contre 56 candidats (12,05%) en 2009. 19,00.

Enfin, alors que 9 candidats seulement obtenaient la note de 20,00 en 2009, ils sont 58 en 2010.

B- Le seuil d'admission

Le pourvoi des 350 postes requiert la sélection de 10 des 21 candidats qui ont obtenu une note identique. Le jury procède au départage de ces candidats en privilégiant les notes obtenues en connaissances et aptitudes professionnelles puis en connaissance de l'environnement territorial.

Au terme de ce départage, **349 postes** sont pourvus avec un seuil d'admission de **16,75**.

C- Le profil des candidats admis

Un seul représentant du sexe masculin présent à l'oral est admis.

56,73% des admis appartiennent à la tranche des 21 à 30 ans (58% en 2009).

29,51% des lauréats sont domiciliés hors Ile-de-France (40,67% en 2009), soit une légère sous-représentation au regard de leur proportion des présents (31,43%).

Alors que 33% des présents (17,2% en 2009) déclarent une préparation assurée par le CNFPT, ils représentent 39,83% des admis (18,67% en 2009).

Enfin, les admis titulaires d'un titre ou diplôme supérieur au niveau requis sont sur-représentés, puisque, constituant 44,07% des 894 présents (49,18% en 2009) qui ont indiqué lors de leur inscription leur niveau de diplôme, leur proportion atteint en 2010 50,72% des admis (53% en 2009).

IV- L'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE

La grille d'entretien adoptée par le jury afin de garantir un égal traitement de tous les candidats était la suivante :

I- Connaissances et aptitudes professionnelles	12 min	12 points
II- Connaissance de l'environnement professionnel	3 min	6 points
III - Motivation du candidat	tout au long de l'entretien	2 points

Le jury constate que cette grille d'entretien a permis l'attribution de notes élevées à un grand nombre de candidats et préconise l'élaboration d'un outil plus sélectif pour la session suivante, une non-admission avec un note de 16,50 étant difficile à comprendre et à accepter pour un candidat.

Le jury estime pertinente la vérification des connaissances et aptitudes professionnelle sous forme de mises en situation, et préconise la systématisation de questions permettant de mesurer à la fois l'implication des professionnels dans les projets au service du développement de l'enfant, conduits en équipe et évalués, ainsi que la maîtrise des différents protocoles permettant d'assurer le respect des règles d'hygiène et de sécurité et de préserver la santé de l'enfant.

La disparition de l'épreuve de questionnaire à choix multiples (QCM), qui constituait un moyen efficace et objectif de mesurer notamment la maîtrise des connaissances professionnelles de base, impose en effet d'accroître fortement le niveau d'exigence de l'épreuve orale.

Les membres du jury soulignent que le temps réglementaire de quinze minutes, s'agissant d'une unique épreuve, s'avère désormais insuffisant. Une évolution réglementaire, qui ne relève pas de la compétence des Centres de gestion organisateurs du concours mais de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) du ministère de l'Intérieur, portant à 20 minutes la durée de cette épreuve, serait particulièrement bienvenue.

Le jury souligne en conclusion de ses travaux que l'épreuve orale s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Fait à Pantin, le 8 juin 2010

Le président du jury

Thierry MOLARD,
Responsable de groupement de crèches
au Conseil général de Seine-Saint-Denis